



Greutol AG

Aussendämmsysteme / Mörtel / Putze / Farben
Libernstrasse 28, CH-8112 Otelfingen

Telefon +41 43 411 77 77, Fax +41 43 411 77 78
info@greutol.ch, www.greutol.ch

Conditions commerciales générales

Conditions de livraison et de vente

Les fournitures franco chantier/magasin supposent des voies d'accès normales au point de déchargement. Le déchargement incombe au destinataire. L'intégralité de la livraison et les éventuels dommages de transport seront établis dès réception de la marchandise et les défauts inscrits sur le bulletin de livraison.

Le fabricant est autorisé à adapter les modifications techniques, la taille des emballages et les prix de vente aux circonstances actuelles.

En passant commande, le client accepte nos conditions de livraison et de paiement; le contrat d'achat est réputé conclu. Le prix d'achat valable est basé sur le prix-courant Greutol en vigueur. La société Greutol SA garantit une qualité impeccable. Les produits faisant l'objet de réclamations acceptées sont remplacés par une marchandise de qualité impeccable. Les autres demandes en indemnisation sont récusées par le fournisseur.

L'acheteur est tenu de s'informer auprès de Greutol SA sur les prescriptions de mise en œuvre et de montage en vigueur et de les observer dans tous les cas. Les modifications techniques sont réservées. S'il ne s'informe pas ou n'observe pas les prescriptions de mise en œuvre et de montage, toute garantie est exclue.

L'éventuelle coopération de la part de Greutol SA liée à l'établissement ou l'élimination de défauts ne constitue aucun préjudice pour l'existence et l'étendue de la garantie. Les conseils dispensés pour le choix des matériaux n'engagent en rien la responsabilité de Greutol SA.

Les matériaux livrés ne sont pas repris (exception voir conditions de reprise de matériaux) même si nous assumons le calcul des quantités. Motif: Nous tablons sur une consommation médiane, n'avons aucune influence sur la mise en œuvre et ne connaissons pas la nature du support.

La consommation indiquée repose sur l'expérience acquise de longue date avec les produits Greutol. Ces informations peuvent déroger selon le support et les conditions d'application (enduits épais, spécialement).

Nous n'assumons aucune responsabilité lors de des retards de livraison (par ex. dus au manque de marchandise, approvisionnement insuffisant de matières premières ou défaut de moyen de transport).

La garantie est nulle, si les vices ne sont pas signalés sans délai par écrit après leur découverte. Si des modifications ou réparations sont pratiquées sans l'accord de Greutol SA ou si des vices sont imputables à d'autres causes autres qu'un défaut de matériau ou d'ordre fondamental (par ex. influences environnementales et immissions). Les attaques d'algues et de champignons sur les façades ne constituent pas un vice de matériau!

Le coloris des produits teintés est à contrôler avant l'application. De petites différences de teinte sont possibles du fait de variations des matières premières et/ou de conditions d'application différentes et ne peuvent faire l'objet de réclamation. Pour les surfaces d'un seul tenant on utilisera uniquement un produit issu de la même charge de production.

Recommandations techniques

Les informations, conseils et recommandations de mise en œuvre que nous dispensons par voie orale et écrite à l'acheteur ou à l'applicateur correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Ils sont gratuits et sans engagement; sauf convention contraire, ils n'autorisent pas à tirer du contrat d'achat des droits contractuels ou obligations secondaires. Nos informations, conseils et recommandations ne dispensent en aucun cas l'acheteur et l'applicateur de l'obligation de s'informer soigneusement et en personne de l'aptitude de nos produits pour l'utilisation prévue. Pour relever la durabilité des façades et freiner sensiblement les attaques par des algues et champignons, nous recommandons généralement pour les systèmes ITE à couche mince d'appliquer deux couches de peinture sur l'enduit de finition. On réalise de la sorte un colmatage optimal des pores et protège en outre l'effet de conservation du film dans l'enduit de finition comme aussi dans la couche de peinture. Nous ne répondons pas des dommages dus à une non-observation.



Greutol AG

Aussendämmsysteme / Mörtel / Putze / Farben
Libernstrasse 28, CH-8112 Otelfingen

Telefon +41 43 411 77 77, Fax +41 43 411 77 78
info@greutol.ch, www.greutol.ch

Rabais pour matériel pris à l'usine

Pour la prise à l'usine de produits Greutol secs en sacs et de produits Greutol en seau nous octroyons un rabais de 7%.

Conditions de prix et de paiement

Toutes les commandes sont facturées aux prix en vigueur le jour de la livraison. **Les prix restent toujours sous réserve de modifications.** La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est pas comprise dans les prix et est facturée en sus.

La taxe incitative COV est facturée à part. Conditions de paiement: 30 jours net. Les déductions injustifiées seront débitées.

Nous nous réservons, au cas où le délai de paiement n'est pas respecté, de facturer des intérêts moratoires de 3% au-dessus du taux d'escompte de la Banque nationale.

A l'égard de nos créances, en paiement du prix de vente, il n'existe aucun droit permettant de compenser des prétentions contraires.

Délais de livraison

Les délais de livraison stipulés sont tenus dans la mesure du possible. L'acheteur qui prend la marchandise directement à la succursale ou usine doit en faire la demande auparavant au service d'ordonnancement compétent. Si une livraison n'est pas exécutée dans les délais, l'acheteur est tenu de fixer par écrit une prolongation du délai minimum de 5 jours ouvrables.

Si cette échéance n'est pas respectée, il peut résilier le contrat. La résiliation est valable à condition d'avoir été faite par lettre recommandée. L'acheteur renonce expressément à faire valoir des prétentions si le retard apporté à la livraison de l'objet du marché si tant et que ce retard ne peut pas être imputé à des circonstances hors de la responsabilité de Greutol SA.

L'acheteur renonce de même à faire valoir des prétentions dans le cas où l'objet du marché ne lui est pas livré pour cause de résiliation du contrat. Lorsque la livraison ne peut être effectuée pour des raisons de force majeure, de pannes de fabrication ou de manque de matériaux, l'acheteur n'a aucun droit d'indemnisation.

Expédition/Garantie

La livraison et le déchargement s'opèrent toujours aux risques de l'acheteur. Les éventuelles réclamations doivent nous être notifiées par lettre recommandée dès réception de la marchandise et avant toute utilisation.

La marchandise qui est enlevée à notre usine ou filiale doit être contrôlée par le client ou le chauffeur dûment mandaté.

A défaut de notification dans ce délai, la marchandise est réputée acceptée.

En cas de dommages de transport, les réserves usuelles sont à notifier avant ou après le déchargement.

Pour les livraisons franco de port, nous assumons le risque lié au transport.



Greutol AG

Aussendämmsysteme / Mörtel / Putze / Farben
Libernstrasse 28, CH-8112 Otelfingen

Telefon +41 43 411 77 77, Fax +41 43 411 77 78
info@greutol.ch, www.greutol.ch

- **Palettes**

Les palettes CFF-, Euro- ou Heraklith sont facturées Fr. 18.--/pièce.

Les palettes reprises en état impeccable sont bonifiées Fr. 15.--/pièce.

Un bon doit être demandé lors de la restitution.

- **Big Bag**

Les Big Bag sont facturés Fr. 35.--/pièce et bonifiés Fr. 30.--/pièce. Seuls les Big Bag en état impeccables sont bonifiés.

Conditions de matériaux et de reprise

Pour les produits fabriqués ou achetés sur commande, il y a obligation d'achat de toute la charge de production. Seules des notes de crédit en produits sont établies, pas de versement en espèces.

- **Produits secs**

Pour des raisons techniques de production, les mortiers minéraux et les enduits de fond et de finition Greutol ne peuvent pas être repris.

En accord préalable avec Greutol SA, des produits en sacs (sauf les produits teintés en sacs) peuvent, par exception, être repris.

Après examen minutieux des matériaux, les produits sont bonifiés à l'acheteur après déduction de prix (minimum 50%).

Les matériaux non réutilisables ne sont pas bonifiés mais éliminés écologiquement aux frais de l'acheteur.

- **Produits en seau**

Greutol enduits de finition minéraux à base de liants organiques: blanc nature, blanc ou extra blanc, sont bonifiés à 50% du prix facturé.

Les enduits de finition teintés sont repris mais pas bonifiés.

Les peintures et couches de fond non teintées Greutol sont bonifiées à 50% du prix facturé.

Le montant de reprise implique une information préalable et ne vaut que pour des produits non entamés, propres et récents de moins d'un (1) mois. Frais de transport à la charge de l'acheteur.

- **Panneaux isolants, éléments, panneaux isolants, éléments, treillis, profilés, chevilles et accessoires**

Echange ou reprise pas possibles.

- **Produits en vrac**

Enduits de fond minéraux, mortiers et enduits de fond destinés en Maxi-Tainer: les quantités restantes de plus de 1'000 kg sont bonifiées sous déduction de Fr. 100.--/t.

Lissages et colles minéraux pour systèmes d'isolation thermique en Max- ou Midi-Tainer et Big Bag: les quantités restantes de plus de 200 kg sont bonifiées à 70% du prix facturé.

Suppléments de transport

Pour les livraisons de plus de 100 km nous facturons une participation aux frais de transport de Fr. 1.50 par kilomètre supplémentaire.

Supplément de transport pour petites quantités selon la valeur par point de déchargement pour les livraisons de moins de Fr. 750.--, supplément pour livraison Fr. 90.--

Pour les livraisons de panneaux isolants d'une valeur de marchandise inférieure à Fr. 1'000.-- nous facturons un supplément de transport de Fr. 140.--.

Pour les livraisons en montagne nous facturons des surtaxes de fret.



Greutol AG

Aussendämmsysteme / Mörtel / Putze / Farben
Libernstrasse 28, CH-8112 Otelfingen

Telefon +41 43 411 77 77, Fax +41 43 411 77 78
info@greutol.ch, www.greutol.ch

Suppléments pour petites quantités pour livraisons complémentaires de Big Bag jusqu'à 1 Big Bag Fr. 100.--/t, pour 2 Big Bag Fr. 50.--/t, à partir de 3 Big Bag pas de surtaxe.

Equipement mécanique: A la demande du client, un mélangeur continu est mis gracieusement à disposition. La pompe de mélange et de transport incombe à l'applicateur. Le mélangeur continu n'est repris qu'à l'état nettoyé et démonté. Les éventuelles dépenses de nettoyage, de démontage et de réparation sont facturées.

- **Maintenance / Service mélangeur continu**

Pour le service sur le mélangeur continu seule Greutol SA est compétente.

Les frais d'entretien et de service découlant d'une usure normale sont assumés par le propriétaire (fournisseur).

Les frais de réparation des dommages résultant d'une manipulation non conforme du mélangeur continu, Maxi- ou Midi-Tainer sont facturés au client.

- **Conditions d'accès et d'implantation/responsabilité de l'exploitation du silo**

L'emplacement approprié est mis à disposition par l'utilisateur, accès minimum 3.0 m de large et 4.0 m de hauteur avec un sol solide.

L'accès libre pour la livraison et l'enlèvement der Midi- ou Maxi-Tainer doit être garanti en tout temps.

L'utilisateur met à disposition un personnel approprié en aide à la mise en place.

Si à l'arrivée sur le chantier il n'y a pas de personnel autorisé à indiquer le placement correct du silo, le client supporte la responsabilité et les frais d'un déplacement éventuellement nécessaire.

La responsabilité de l'exploitation du silo sur le chantier incombe totalement au client/utilisateur.

Lieu d'exécution et for pour les deux parties est le siège principal de l'entreprise. Seule la version en allemand fait foi.